Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le
ID : 035-213500127-20260402-020420264-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE BAIN DE BRETAGNE

	Le 02 avril 2026, à 19 heures, le conseil municipal, légalement convoqué le 26 mars 2026, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Soazic BLOUIN, Maire.
Nombre de conseillers en exercice : 29 **Nombre de présents : 26**	**Etaient présents** : MME BLOUIN, M JUGAN, MME ROUXEL, M PASDELOU, MME LE BLEIZ, M GEFFRAY, MME THERON, M HAMÉON, MME SOULIMAN-ILLIEN, MM FERRAND, BABILLON, HOUDELINE, MMES GERGAUD, CALVAR, LÉVÊQUE, MM COMMEREUC, TRIHAN, MME JOLLIVET, M HAMON, MME HOUDIN, M WIENCEK, MME LEROI, M PEUZÉ, MMES LASNE, GOHIER, M CHERON, DUFRESNE formant la majorité des membres en exercice.
Nombre de votants : 28	**Absents représentés** : MMES ROSEC, LEMOINE. **Pouvoirs** : MM HAMÉON, DUFRESNE. **Absentes excusées** : / **Absents** / Monsieur GEFFRAY Emmanuel a été élu secrétaire de séance.

4. COMMISSION D'APPEL D'OFFRES : DÉSIGNATION DES MEMBRES

Rapporteur : Soazic BLOUIN

La Commission d'Appel d'Offres doit intervenir pour les marchés publics dont la valeur estimée hors taxe est égale ou supérieure aux seuils européens (art. L 1414-2 du CGCT) et qui sont passés en procédure formalisée.

A la suite du renouvellement du conseil municipal, il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat. Cette désignation doit avoir lieu à bulletin secret, sauf si l'assemblée délibérante décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret. Il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

Pour une commune de plus de 3 500 habitants, outre le maire, son président, cette commission est composée de 5 membres du conseil municipal élus par le conseil municipal à la représentation proportionnelle au plus fort reste, au scrutin de liste, sans panachage ni vote préférentiel.

Il est proposé au conseil municipal,

- de créer une commission d'appel d'offres permanente,

- de procéder à la désignation de ses membres :

Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le
ID : 035-213500127-20260402-020420264-DE

Un président : le Maire (président de droit)

5 membres titulaires

5 membres suppléants

En vertu du CGCT, article L2121-21, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas procéder au vote secret.

La liste suivante est proposée :

Membres titulaires	Membres suppléants
JUGAN David	GEFFRAY Emmanuel
ROUXEL Nathalie	LE GALL – LE BLEIZ Maud
PASDELOU Nicolas	FERRAND Bernard
GOHIER Myriam	PEUZÉ Guy
LEMOINE Cécile	DUFRESNE Alexis

Dans le cas d'une liste unique, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant et il en est donné lecture (article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales).

Décision

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :
- de créer une commission d'appel d'offres permanente,

- de procéder à la désignation de ses membres comme suit :

Membres titulaires	Membres suppléants
JUGAN David	GEFFRAY Emmanuel
ROUXEL Nathalie	LE GALL – LE BLEIZ Maud
PASDELOU Nicolas	FERRAND Bernard
GOHIER Myriam	PEUZÉ Guy
LEMOINE Cécile	DUFRESNE Alexis

votant(s) (présents et pouvoirs) : votes pour : 28

Pour extrait conforme,
Le Maire,
BLOUIN Soazic.

